

Commune de Mont-Saint-Guibert
A.G.W. 4 juillet 2002 – Annexe X
ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE AU PLAN AIR-CLIMAT-ENERGIE 2030

L'Administration communale porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée et ce, en vertu du Code de l'environnement, Art. D.29-7 et R.41-6.

La durée de l'enquête publique est de 45 jours.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale à partir du

| Date d'affichage de la demande | Date d'ouverture de l'enquête | Lieu, date et heure de clôture de l'enquête | Les observations écrites peuvent être adressées à : |
|---------------------------------------|--------------------------------------|--|--|
| 07/06/2019 | 11/06/2019 | ADMINISTRATION COMMUNALE 25/08/2019 à 11 heures | COLLEGE COMMUNAL 1435 MONT SAINT GUIBERT |

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, et le jeudi de 16 à 19 heures (sur rendez-vous).

Les documents sont également disponibles en ligne, sur le site internet :

<http://www.awac.be/index.php/thematiques/politiques-actions/plan-pace>

Toute personne intéressée peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

A Mont-Saint-Guibert, le 07/06/2019

